Politique, littérature, industrie, commerce.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M¹¹⁶ NIVERLET, libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance gé-nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1° novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes. 7 heures 45 minut. soir, Omnibus. - Express.
matin, Express-Poste. 32 -Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. 9 heure 50 minut. mat. 49 — matin, 43 — soir, Omnibus. soir, Omnibus. Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18f. » Poste, 24f. » Six mois. 10 »

Trois mois, -5 25 - 67 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indi-cation de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

On assure que c'est le prince Gortschakoff, assiste de M. de Brunnow, qui représentera la Russie au congrès. On désigne toujours Mannhein comme le lieu de la réunion des plénipotentiaires.

Les journaux et les correspondances de l'étranger discotent la question de savoir si le Piémont sera admis dans le congrès, et l'Ost-Deutsche-Post va jusqu'à déclarer que l'Autriche a donné son consentement à un congrès de grandes puissances et que, si on voulait y faire entrer le Piémont elle se regarderait comme dégagée de sa parole.

Nous peusons pour notre part que le Piémont et les Etats Italiens intéressés dans la question seront consultés en ce qui les tonche respectivement, comme on a consulté dans la dernière conférence les principautés Moldo-Valaques, lorsqu'il s'est agi de rédiger la convention du 19 août.

Il résulte des déclarations du comte de Malmesbury dans la séance de la chambre des communes, du 28, en réponse aux interpellations de lord Clarendon, que lord Cowley était chargé d'une mission que nous qualifierons de pure conversation : nous étions donc bien informés lorsque nous sontenions que l'ambassadeur de Sa Majeste Britannique n'était porteur d'aucune proposition, et qu'il n'avait pu, conséquemment, formuler une contre-proposition; son voyage à Vienne avait simplement pour objet de préparer les voies à des négociations ultérieures, de chercher, en un mot, un point de contact entre les deux puissances contendantes

Mais il arriva que pendant l'absence de lord Cowley une entente formelle s'établit entre la France et la Russie, au sujet de la forme à donner à ces négociations, et que la Russie proposa aux quatre grandes puissances qui l'acceptèrent, la réunion d'un congrès.

C'est précisément l'exposé très-fidèle de la marche des choses qui vaut aujourd'hui à lord Malmesbury une série d'attaques peu ménagées de la part de la presse anglaise. On reproche au ministre des affaires étrangères de s'être laissé devancer par le cabinet de St-Pétersbourg et de n'avoir pas pris l'initiative d'une proposition qui réunit anjourd'hoi l'assentiment général, au lieu d'envoyer à Vienne un diplomate sans mission réelle.

Nous serous moins sévère que la presse anglaise; nous apprécions comme ils méritent de l'être les efforts tentés par le noble lord en faveur de la conciliation, etsi l'amour-propre britannique est blessé de ce que le gouvernement anglais se soit laissé devancer par la Russie, il n'en faut pas moins tenir compte à lord Malmesbury d'avoir cherché le premier à ouvrir une voie aux négociations.

La discussion du bill de réforme électoral se poursuit à la chambre des communes sans présenter un grand intérêt. Le résultat des débats est encore douteux; on n'attend pas de vote avant vendredi prochaio.

M. le comte de Cavour a quitté Paris le 30 mars dans la soirée, se rendant à Turin.

Le Piémont sera-t-il admis au congrès ? telle est la question que se posent aujourd'hui encore certains organes de la presse étrangère.

Le Morning Post croit savoir que la question sera résolue négativement, et il place l'Angleterre au rang des puissances qui s'opposent à l'entrée de la Sardaigne dans le congrès, « On saura bientôt dans » toute l'Italie, s'écrie ce journal, que la France » et la Rossie sont les seules amies de l'Italie!.

D'un autre côté, le Daily-News, organe de M. Disraëli, annonce, sur la foi de son correspondant de Turin, que la Sardaigne sera admise aux délibérations du congrès; « il ne manque plus, ajonte le » Daily News, que le consentement de l'Autriche.» Le cabinet de Vienne, paraîtil, proposerait un congrès supplémentaire des princes italiens à Rome.

Enfin on prétend que le cabinet de Saint-Péters-bourg aurait assuré le gouvernement piémontais des bonnes intentions de la Russie.

Toutes ces opinions, on le voit, sont très-con-

tradictoires, et si nous les signalons, c'est afin de tenir nos lecteurs, en l'absence de nouvelles officielles, au courant des différentes appréciations qui se produisent à ce sujet.

La même incertitude règne également sur le lieu fixé pour la réunion du congrès, et la Gazette de Carlsruhe affirme que c'est décidément Baden-Baben qui aurait été choisi.

Il se consirme que la Porte concentre des troupes à Schoumla; 12 bataillors et 80 canons étaient déjà partis le 23 mars, et une autre division se tenait prête à faire route pour la même destination.

Le colonel Couza avait protesté auprès des puissances contre ces mouvements militaires, et le comfe Lallemand en aurait fait l'objet d'une demande d'explications, au sujet desquelles il n'avait reçu, paraîtil, qu'une réponse évasive.

On avait de grandes inquiétudes à la Porte au sujet de la fermentation qui règne en Bulgarie; les populations, accablées d'impôts, étaient sur le point de se mettre en révolte ouverte contre la Turquie.

La ne se bornent pas les embarras du Divan; les tribus du Kardistan turc refusaient de fournir des hommes pour le service militaire, et une expédition commandée par Iskander-Bey se disposait à marcher contre eux. On craint que les Kurdes n'opposent une vive résistance.

Au milieu de tous ces graves embarras auxquels viennent s'ajourner les difficultés de la situation financière, le grand-vizir était très-malade et l'on supposait qu'il donnerait sa démission.

Le belliqueux Hanovre poursuit ses préparatifs militaires et tient à cœur de dépenser l'argent qu'il a obtenu des chambres. Des batteries côtières vont être établies sur huit points des côtes et notamment à Bremerhaven, Bronshausen, Petkinn et Pellinn, pour convrir l'Elbe, le Weser et l'Ems

Ces batteries, armées chacune de pièces de 68, seront gardées provisoirement par 60 hommes. On fortifiera également Harbourg.

COTTLETT

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Deuxième Partic.

(Suite.)

En entendant ces paroles véhémentes, Mathilde était demeurée interdite. Ce premier acte d'émancipation lui révélait que son despotisme devait avoir des limites, de même que la faiblesse devait avoir des bornes. Contre son usage, elle essaya de tourner la position.

-Vous vous êtes mépris, mon ami, dit-elle. Dieu me garde de songer à vous blesser. Je voulais seulement....

- Vous vouliez m'écraser sous votre fortune, cette fortune dont vous êtes si fière. Ah! pensez-y bien! que vous resterait-il le jour où vous l'auriez perdue!.... et vos absurdes spéculations vous mettent sur cette route.
- Il me reproche mes spéculations, quand c'est pour lui...
- C'est assez; rompons ce débat, qui n'a que trop duré. Il est temps que je réponde au marquis : cette réponse doit lui paraître bien lente à venir.
- O ciel! s'écria la vicomtesse jouant des nerfs. Lucy! Lucy! mes sels! mon vignaigre!...

Louise accourut.

- Mon Dieu! qu'y a-t il donc? J'étais là , j'entendais du bruit... Je n'osais entrer.
 - Assistez-moi, Louise; je me trouve mal!...
- Est-il possible?... mon frère, comme vous paraissez agité!... Chère Mathilde, respirez ce sel anglais...
- Ma sœur, dit Alexis, tiens compagnie à Madame. J'ai à écrire une lettre très-pressée.

Il fit mine de sortir.

Soudain Mathilde oublia son spasme nerveux pour s'élancer devant le vicomte en s'écriant :

- Vous n'irez pas !... Je vous le défends !
- Hier, madame, répondit-il avec une douceur calme et ferme, vous pouviez me défendre quelque chose; j'étais soumis par amour de la paix. Aujourd'hui, tout est changé, car vous avez exigé la guerre.

- Eh bien! Monsieur, je vous en prie.

Alexis s'arrêta ému. C'était la première bonne parole que depuis longtemps la vicomtesse eût tirée de son cœur.

-Rétractez-vous, Madame, votre accusation contre la

marquise de Montglars? Mathilde crispa ses lèvres. L'orgueil lui était revenu.

- Non! dit-elle vivement, non, non!

- En ce cas, je vais écrire.

Il sortit, laissant la vicomtesse hors d'elle-même, et Louise en proie à la plus vive affliction. Des éclairs de rage passaient dans les yeux de Mathilde.

- C'est une indignité! c'est une horreur! risquer sa vie pour des propos; et quand je lui affirme la vérité, ne pas me croire! car enfin j'ai vu ce que j'ai vu... Vous

étiez avec moi, Louise, et vous avez été témoin aussi de ce scandale!... De quoi s'agissait-il, après tout? de dédaigner les provocations du marquis. Avons-nous besoin d'aller chez ces gens-là, et ne connaissons-nous pas assez de monde? Pour ma part, je ne tenais pas du tout à leur société. Et voilà que M. votre frère, qui m'accuse parce que je l'aime trop, l'ingrat! va se battre, au lieu de me laisser arranger l'affaire...

- Mon Dieu! mon Dieu!... murmura Louise, toujours du chagrin!

-Comment! dit aigrement Mathilde, satisfaite de saisir une occasion de décharger sa mauvaise humeur, vous avez bien des peines, n'est-ce pas!

- Oui, j'en ai, Madame, répondit noblement la jeune fille, j'ai les plus grandes de toutes, car je souffre chaque jour dans l'être que j'aime le plus au monde.

- Ne croirait-on pas que je les tyraunise!... Que vous ai-je fait, à vous, Mademoiselle, sinon de vous porter le plus vif intérêt, de m'occuper de votre éducation et de songer à votre établissement?
 - Je ne me plains pas non plus.
 - Cependant on s'y tromperait, à vous entendre.
- Celui que je plains, c'est mon excellent frère.
- C'est trop fort.
- Depuis mon arrivée du couvent, n'ai-je pas remarqué sa tristesse, ses humiliations? Lui dont le caractère était si élevé, n'a-t-il pas subi le poids de la dépendance?
- J'admire la liberté de vos paroles ; on vous a fait la leçon probablement?

A Rome, des prières ont été ordonnées pour le maintien de la paix. - Charle Bousquet. - (Le Pays).

NOUVELLES DE COCHINCHINE.

D'après nos correspondances particulières de Tourane, du 8 février, l'expédition contre Saigong, principal port du Cambodge, venait d'être enfin décidée. La division expéditionnaire était en-tièrement prête. Elle se composait de bâtiments spéciaux tels que schampans et jonques de guerre, de canonnières, des deux transports Dordogne et Saône, des bâtiments du commerce Scotland, Canrobert et Ville de-Bâle, frétés pour le compte de la France et chargés de vivres, et de la corvette à vapeur le Phlégéton, sur laquelle l'amiral mettra son

L'expédition devait prendre la mer, le 10 ou le 12 février au plus tard, et faire route directement pour la rivière de Saïgong. On attaquera le fort situé à l'embouchure de la rivière, qui est le plus considérable de tous les ouvrages destinés à protéger la ville, et, lorsqu'on s'en sera emparé, on se portera immédiatement sur Saïgong. L'amiral, pour cette dernière partie des opérations, mettra son pavillon sur la cauonnière de première classe, la Dra-

gonne, d'un tirant d'eau plus faible que celui du Phlégeton. Les dispositions sont parfaitement prises, les soldats et les marins sont pleins d'ardeur, et tous les services se trouvent assurés de la manière la plus complète et la plus régulière.

Malheureusement, on a appris que le navire danois Adéle, frété par notre consul à Manille, s'était échoué en sortant de Sual, petit port de la province de Pangasinan. On ignorait s'il pourrait être relevé, mais on avait envoyé un transport pour prendre son chargement, qui se composait en grande partie de

vivres et principalement de bœnfs.
Il s'est passé, le 1ºº février, un fait intéressant. La goëlette à vapeur Pei Ho, armée de deux pièces de canon et montée par 29 hommes d'équipage, en croisant à cinq milles au large de Tourane, a donné la chasse à une jonque cochinchinoise armée en guerre et dont elle est parvenne à s'emparer après une assez vive défeuse. Cette jonque renfermait un chargement précieux, dans lequel se trouvait comprise une assez grande quantité de liogots d'or. Elle a été amenée à Tourane et déclarée de bonne prise.

On pensait que l'expédition contre Saïgong ne devrait pas durer plus de vingt à vinq-cinq jours et qu'on serait de retour à Tourane du 10 au 15 mars au plus tard. On fera alors les dispositions nécessaires pour attaquer la capitale de la Cochinchine, et on partira pour Hué dans les premiers jours du mois d'avril. A cette époque, les renforts amenés de France seront arrivés, et on se trouvera dans la saison la plus belle et la plus avantageuse de l'année. Les derniers combats qui ont eu lieu, et dans lesquels les troupes alliées ont déployé autant de dévouement que de courage, ont montré que l'armée annamite, plus nombreuse qu'on ne le pensait, n'avait pas entièrement perdu l'organisation qu'elle avait reçue des officiers français que Gya-Long avait pris à son

En présence de ce fait, l'amiral ne voulait atta-

quer Hué qu'avec toutes ses ressources et tous ses

L'expédition contre le Cambodge, en utilisant les forces alliées, aura l'avantage de nous procurer des ressources précieuses, et elle sera d'un grand effet moral sur l'empereur et sur son gouvernement. Le vice-roi de ce pays, après avoir montré pour nous des dispositions favorables, a changé de conduite, mais il n'a pas entraîné les populations, qui ont tonjours nne sympathie marquée pour les catholiques. Il est donc important de profiter de cette situation, et c'est le but très-sage qu'on se propose en s'emparant de Saïgong. Les prochains courriers nous donneront des nouvelles d'une expédition qui intéresse à un si haut point l'avenir de nos opérations dans l'empire d'Annam. — A. Renauld. (Le Pays.)

EXTÉRIEUR.

PERSE. — Nos correspondances particulières de Téhéran vont jusqu'an 7 février. Elles nous apprennent des faits qui indiquent un changement complet dans la politique de la cour de Perse. Le shah était sur le point de désigner son héritier au trône par suite de la mort du prince royal. On pensait que le choix du souverain tombressi en la second fils d'une des grates sultaues favores des grates sultaues favores des grates sultaues favores de second fils d'une des grates sultaues favores des grates sultaues favores de second fils d'une des grates sultaues favores de second fils d'une des grates sultaues favores de la cour de la co

prince royal. On pensait que le choix du souverain tomberait sur le second fils d'une des quatre sultanes favorites, de Ferouz-el-Sultanet, femme aussi remarquable par son mérite que par sa beauté et dont le nom se traduit par les mots de : Lumière de la Royauté.

Cette princesse, qui a une grande influence sur l'esprit du shah, appartient, si l'on peut s'exprimer ainsi, au parti du progrès; c'est elle qui a poursuivi la destitution du sadrazam Mirza agakhan et qui a appuyé la candidature de Ferrouck-Khan, qui vient d'être officiellement nommé garde des sceaux, ministre de la maison du shah et grand maréchal du palais. Cette situation lui assure une influence prépondérante dans les conseils du souverain, influence prépondérante dans les conseils du souverain, et cette influence tournera nécessairement au profit de son pays. Le nouveau ministre de Perse auprès des gouverne-ments de France et d'Angleterre, Rassau Ali-Khan, devait partir le 1º mars pour l'Europe. Il doit être porteur d'anglettre autographe de shah pour S. M. l'empereur partir le 4° mars pour l'Europe. Il doit être porteur d'une lettre autographe du shah pour S. M. l'empereur des Français, et d'une autre pour S. M. la reine de la Grande-Bretagne. Il restera à Paris pendant l'hiver et à Londres pendant l'été. Sa résidence dans chacune de ces deux villes sera de six mois. Il sera également accrédité auprès du gouvernement belge, et se rendra à Bruxelles toutes les fois que les affaires de sa mission l'exigeront.

Les relations avec les Etats de l'Afghanistan étaient dans une avectlente situation. L'envoye du shah. Mirza-Sadik

une excellente situation. L'envoye du shah, Mirza-Sadik khan, avait été reçu avec les plus vives demonstrations d'enthousiasme à Hérat. La Perse a dans cette ville un parti très-puissant qui la regarde avec raison comme la protectrice des musulmans chyites, on musulmans de la ecte d'Ali. Les agents de l'Angleterre étaient parvenus jusqu'ici à exciter la jalousie des chefs de l'Afghanistan contre la cour de Teheran, mais depuis deux ans, et principalement depuis les affaires de l'Inde, ces chefs ont modifie leur politique et se sont rapprochés de la Perse, qui, dans on cas donné, pourrait leur veuir en aide.

La cour de Perse partira pour le campement de l'Elbourz un mois plus tôt que les années précedentes. Il y ura, cet été, de grandes manœuvres, et le nombre des troupes qui s'y trouveront réunies sera de trente mille hommes. La mission militaire française s'y rendra tout entière pour diriger les manœuvres et l'instruction des troupes sur le terrain; les membres de cette mission sont toujours honorés d'une manière particulière par le shah, qui a introduit dans la grande commission chargée de resoudre les différentes questions relatives a la réorganisation de l'armée persane un officier français de chaquearme. Pendant tout l'hiver on a travaillé à l'établissement du télégraphe électrique, qui mettra Sultanieh, point où le shah établit pendant la belle saison son quartier-général, avec la capitale de l'empire. Ce sera un grand progrès et qui facilitera beaucoup l'action du gouvernement. Il avait

eté question de construire sur ce parcours un chemin de fer, et l'exécution de cette mesure était d'autant plus fa-cile que le terrain est presque entièrement plat, mais comme le matériel apporté d'Europe se trouve insuffisant our cet objet, on a sursis à l'execution de ce projet, qui

doit être sérieusement repris l'année prochaine.

Les relations avec la Porte-Ottomane étaient, aux dernières dates, devenus difficiles, et les négociations pour lesquelles Ferrouck-Khan avait prolongé son séjour à Constantinople, et qui avaient été ajournées, allaient être reprises par le nouvel ambassadeur, dont le choix était de la constantinople de la constantinople. universellement approuvé. - A. RENAULD. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

Des pêcheurs de Palo et de Civita-Vecchia, au nombre de 240, sont arrivés à Rome, le 25 mars, par un convoi spécial du chemin de fer, et ont offert à Sa Sainteté le Pape les plus beaux poissons de leur pêche.

· Le Moniteur a publié ces jours-ci l'ouverture de la souscription publique aux actions de la nouvelle banque, dont les statuts out été examinés par le conseil d'Etat,

Le titre définitif de cette institution financière est : Société générale de crédit commercial et industriel.

Aux termes des statuts, elle sera administrée pardes gouverneurs et directeurs, nommés dans la même forme que les gouverneurs et directeurs de la Banque de France et du Crédit foncier.

Le capital de la Société est fixé à 60 millions de francs, divisé en 120,000 actions de 500 francs chacune. Il est réservé à la souscription publique 80,000 actions, soit 40 millions de francs.

Cette obligation, imposée par le conseil d'Etat, de réserver 80,000 actions à la souscription , mérite

d'être remarquée.

La nouvelle Société, constituée pour remplir une lacune dans notre organisation financière, aura la faculté d'ouvrir des souscriptions publiques sur tontes les grandes entreprises d'utilité, les emprunts français et étrangers, etc.

Jusqu'à l'homologation des statuts, la constitution du conseil d'administration et la nomination du gouverneur, les fonds versés par les souscripteurs seront déposés à la caisse des dépôts et consignations, conformément au désir exprimé par Son Excellence M. le ministre des finances.

Pendant la souscription, les registres à souche seront, chaque jour, visés par un inspecteur des finances, délégué à cet effet.

Chaque jour, il sera remis à M. le ministre des finances un bordereau des sommes versées.

La répartition des actions sonscrites ne sera faite qu'après que les listes de souscription et de répartition auront été soumises à M. le ministre des fi-

Cette institution nouvelle, qui aura le double caractère d'un intermédiaire pour le commerce et pour l'industrie, aurait eu une analogie avec le

- Vous vous trompez, Madame. Je suis sincère, et Louise d'Orban dit en face des gens ce qu'elle pense.

-A merveille!... Voilà toute la maison en révolution ! Je ne rencontre plus chez moi que des contradicte irs!

- Je ne demande pas à rester chez vous, Madame. L'hospitalité y coûte trop cher. Quelque penible qu'il me soit de quitter Alexis, je puis retourner auprès de mes bonnes mères du couvent.

- Retournez-y donc , Mademoiselle, et que cela fi-

Cette seconde querelle était arrivée à son paroxisme, lorsque Lucy, entr'ouvrant timidement la porte du salon, annonça « Monsieur Bénédict Arnaud. »

La vicointesse eut un mouvement de joie ; elle s'empressa de répondre :

- Faites entrer.

Elle trouvait donc enfin une revanche!

III. - AMBASSADE PERDUE.

Les émotions cruelles de la journée avaient imprimé la pâleur sur le front de Benédict.

L'artiste s'avança d'un pas lent avec une sorte d'hésitation, salua respectueusement la vicomtesse, et dit:

- Mille pardons, Madame, de vous déranger. C'est à M. d'Orban que je désire parler.

- Mon mari est occupé en ce moment, répondit Mathilde, s'efforçant de surmonter son irritation. Il ne pourrait vous récevoir; mais si, en son absence, vous voulez bien, Monsieur, me communiquer le sujet de votre visite.....

- J'eusse voulo n'avoir affaire qu'à lui ; car le motif qui m'amène est de la plus haute gravité.

- Le vicomte ou moi, c'est la même chose. Il n'a pas de secrets pour moi, et déjà je sais que M. de Montglars a adressé une provocation à mon mari.

- Vous le savez, Madame!... Th bien! vous devez comprendre aisément la position delicate où je me trouve et la nécessité qu'il y a pour moi d'empêcher cette rencontre dont l'idee seule me fait frémir. Une longue amitié a uni jusqu'à ce jour le marquis et le vicomte : jugez de ce qu'aurait d'affreux un duel entre eux. Ce serait presque un fratricide. La société tout entière en serait émue ; et il y aurait pent-être plus de blame pour leur démence que de sympathie pour leur courage. Ce duel ne peut pas avoir lieu, c'est impossible.

Mathilde avait écouté avec le plus grand plaisir la déclaration de l'artiste.

- -C'est fort bien, Monsieur, dit-elle, et vos sentiments sont les miens. Votre visite me permet d'augurer un arrangement à l'amiable. Vous êtes sans doute autorisé par M. de Montglars a nous apporter des propositions de paix?
 - Hélas! non, Madame.
- Comment?... que signifient alors vos paroles précédentes?
 - Daignez attendre, je vais m'expliquer.
- Encore des explications!... murmura Mathilde, reprenant son impatience fébrile.
- Pouvez-vous supposer que le marquis, outragé dans l'honneur de sa femme, s'abaisserait à des excuses, lorsqu'il a droit à une réparation?

- Outragé!... il ne l'est pas.
- Il ne l'est pas, Madame, quand vous n'avez pas craint de dire!....
 - J'ai dit ce que j'avais vu. C'était clair.
 - Ce que vous avez vu... ou cru voir.
- Il se pent ; mais ce n'est pas envers vous que j'ai à justifier mes paroles.
- -Excusez-moi, Madame; car vos paroles me concernaient directement: et si M. d'Orban se constitue le défenseur d'une action que je ne veux pas qualifier, ce n'est pas au marquis, mais à moi, à moi seul, qu'il doit en
 - A vous ?... Ah! voilà qui est fort !!
- Ecoutez-moi sans emportement, Madame.
- Je ne m'emporte pas ; j'admire seulement que vous veniez provoquer mon mari.
- -Il saura me comprendre... Aussi, mon intention estelle de l'attendre ici.
 - -C'est inutile, c'est inutile! car vous ne le verrez pas! - Pardon, Madame, car le voici.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 34 MARS.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. - Fermé à 68 10.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. - Ferme à 95 40.

BOURSE DU 1er AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. - Fermé à 68 50 4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé a 95 50.

Crédit mobilier, si ses statuts lui avaient permis de faire à la Bourse des affaires de spéculation. Mais cette faculté ne loi étant pas accordée, ses actions n'ont aucun caractère aléatoire, et offrent une sécurité parfaite, comme les opérations du Comptoir d'Escompte et de la Banque de France, avec une latitude plus grande en faveur de l'industrie.

Nous croyons savoir que, por une disposition spéciale, le gouvernement a voulu introduire dans les statuts le droit de fusionner avec des établisse-

ments analogues.

La souscription a été provisoirement ouverte, rue de la Victoire, 44, jusqu'à ce que l'hôtel qui sera affecté à l'établissement nouveau ait été définitivement approprié.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Société philharmonique poursuit ses travaux avec un succès incontestable, non-senlement au point de vue musical mais aussi au point de vue des rapports sociaux. Les réunions sont de plus en plus nombreuses; tout le monde veut être associé à une

œuvre aussi utile qu'agréable.

La soirée de mercredi était des plus brillantes : les loges, les secondes, le parquet tout était comble. La Commission n'avait rien négligé pour la rendre attrayante : elle avait demande le concours de trois artistes d'un talent incontestable. C'était M. Noirot, dont nous avons en l'occasion de parler l'année dernière, et sur le mérite et le savoir duquel nons pourrions ajouter encore; Mme Soulé, que nous connaissions par les journaux, qui n'avaient pu nous dire toute l'élégance du jeu, toute la prestesse et la pureté du doigté de l'habile pianiste; enfin, Mile François, qui, artiste par nature, par goût et par étude, sait donner à sa voix ample et sonore une expression aussi intelligente que sympathique.

Nous n'avons plus à assister, pour cette année. qu'à un seul concert. Nons le regrettons d'autant plus que rien ne nous semble plus agréable que ces soirées dont la société saumuroise fait les honneurs. C'est véritablement une fusion sociale, c'est naturellement et sans défiance le rapprochement des personnes bien nées. C'est le concours de tous à une bonne œuvre; l'obligation pour tous d'avoir cette exquise politesse qui est le caractère distinctif de la France; c'est en un mot concourir à une institution généreuse qui aura durée parmi nous et dont notre ville gardera un éternel souvenir.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M -E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 1er avril. - Le ministère a été battu, sur la résolution de lord John Russell, à la majorité de 39 voix ; 330 membres ont voté pour la résolvtiou de lord John Russell, et 291 contre. La chamdes communes était en grand émoi; sur la motion de M. Disraëli, elle s'est ajournée à lundi, pour donner aux ministres le temps d'aviser.

Berlin, 31 mars. - Le Journal de Dresde annonce, dans son numéro de jeudi, que les grandes puissances sont à peu près d'accord sur le programme préliminaire du congrès, et que probablement le congrès sera ouvert le 30 avril. Il n'y a rien de décidé sur le lieu de réunion. - Havas.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ANONYME DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Souscription publique.

Cette Sociatá a été constituée par un acte passé devant Me Dufour et son collègue, notaires à Paris, le 28 décembre dernier.

Les statuts en ont été examinés par le conseil d'Etat.

Une copie de ces statuts sera communiquée à chaque souscripteur au moment de la souscription. Capital social: 60 millions, divisés en 120,000

actions de 500 fr. chacune. Première émission de 40 millions, représentés par 80,000 actions, sur lesquelles il devra être fait un premier versement de 125 fr. par action.

La deuxième émission de 20 millions ne pourra être faite qu'avec l'autorisation du gouvernement.

La sonscription publique des 80,000 actions à émettre est ouverte chez MM. Donon, Aubry, Gautier et compagnie, banquiers, 44, rue de la Victoire, les mercredi, jeudi, vendredi, samedi, lundi, 30 et 31 mars, 1er, 2 et 4 avril, de dix à trois heures.

Chaque demande doit être accompagnée d'un premier à-compte de 50 fr. par action.

La répartition des actions entre les souscripteurs sera faite au marc le franc des souscriptions constatées au bordereau de souscription, sauf prélèvement des 4,300 actions nécessaires au cautionnement des administrateurs.

Catte répartition aura lieu dans les dix jours qui suivront la clôture de la souscription.

Pendant ce délai, les souscripteurs seront tenus de verser 75 fr., somme nécessaire pour compléter un à-compte de 125 fr. par action attribuée. Au for et à mesore de ces versements, se fera l'échange des récépissés de souscription contre des titres provisoires nominatifs, extraits de registres à souche et portant libération de 125 fr. par action. Toute souscription qui n'aurait pas été régulari-

sée, dans le délai ci-dessus indiqué, sera nulle de plein droit.

P. GODET, propriétaire - gérant.

Etude de Mº LABICHE, avoué à Sanmur, rue de la Petite-Douve,

PURGE LEGALE.

Suivant exploit de Simon, huissier Saumur, en date du 29 mars 1859, enregistré, et à la requête de M. Louis-Camille-Maximilien Bernard de la Frégeolière, propriétaire, demeurant à sa terre de Saint-Hilaire, commune de Saint Hilaire-Saint-Florent, ayant élo domicile en l'étude de Me Labiche, avoué à Saumur; Notification à été faite :

1º A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice de cette ville ;

2º A dame Virginie Perdriau, épouse de M. Jeau-Baptiste Bouton, propriétaire, demeurant ladite dame avec son mari à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent

3º A M. Perare, coutelier, demeurant à Saumur, au nom et comme subrogé-inteur de Jean-Baptiste Bouton, mineur issu du mariage du sieur Bonton, sus-nommé, et de Joséphine Bru-

net, sa première femme;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumor, le 22 mars 1859, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par Me Labiche, avoué de M. de la Frégeolière, de l'expédition d'un contrat reçu par Me Le Blaye, et sou collègue, notaires à Saumur, le 11 mars 1859, enregistré, contenant vente à M. Beroard de la Frégeolière par M. et M^{me} Bouton, sus-commes, d'une propriété, située au lieu de la Tourde-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, consistant en :

1º Un corps de bâtiment se tenant, divisé en maison de maître et maison de fermier, deux chambres hautes, grange, garde-monceau, écuries, toits à porcs, poits, caves, greniers, conr renfermée de murs ouvrant sur le chemin, pressoir, servitudes et dépendan. ces immobilières, le tout d'une superficie d'environ 9 ares, joignant au midi le chemin, section F, nos 137 et 138 da

2º Un jardin, contenant environ 3 ares, clos et tenant à la maison ci-dessus, section F, nº 139 du cadastre.

VIGNES.

1º Le Grand-Clos, entouré de mars, contenant environ 82 ares, section F, nº 136 du cadastre.

2º Le Petit-Clos, entouré de murs, contenant environ 24 ares, section F, nº 140 du cadastre.

TERRES LABOURABLES.

1º Les Plantes, contenant environ 55 ares, section F, nº 194 du cadas-

tre. 2º Les Plantes, contenant environ 27 ares, section F, nº 105 du cadas-

3º Les Plantes, contenant environ 60 ares, section F, nº 88 du cadas-

4º Le pâtis des Plantes, contenant environ 44 ares, section F, nº 85 du cadastre.

5º Les Plantes ou Boisselée-Carrée, affiée de vignes et arbres à froits, contenant environ 5 ares, joignant au levant, au midi, au conchant et au nord Chevalier.

6º Les Bas-Mortains, contenaut environ 11 ares, plantés de rangées de vignes et d'arbres à fruits, section B, nº 465 du cadastre.

7º Les Flodais, ou Clos-Buisson, contenant environ 22 ares, section E, nº 97 du cadastre.

8º Les Flodais, contenant environ 8 ares, section E, nº 143 du cadas-9º Les Flodais, contenant environ

8 ares, section E, nº 148 du cadas-10° Les Flodais, contenant environ 33 ares, section E, nº 140 du ca-

dastre. 11º Les Flodais, contenant environ 60 ares, section E, oo 100 du cadastre.

12º Au Cénard on Malgogne, contenant envron 22 ares, section E, nº 201 du cadastre.

13º Les Grands-Bignons, contenant environ 1 hectare 8 ares, section E, nº 62 du cadastre.

14º Les Giraudeaux, on Pièce-Quantin ou Pièce-Pelée, contenant environ 1 hectare 76 ares, section F, nos 189 et 191 du cadastre.

15° La Pièce-Quantin, contenant environ 99 ares, section F, nº 195 du

16° Les Manières, contenant environ 27 ares, section F, nº 227 du cadastre.

17º Les Manières, contenant environ 11 ares, section B, nº 226 du cadastre.

BOIS.

1º Le Bouillon ou Bouilleau, contenant environ 88 ares, joignant au levant M. Moreau, au midi M. Bernard de la Frégeolière.

2º Le Bouillon on Bouilleau, contenant environ 2 hectares 14 ares, joignant au levant Chevalier, au conchant

Ces deux parcelles comprises sur la matrice cadastrale, section E, sous les nºs 295, 300, 304, 297, 311, 299.

3º Le Perray, contenant environ 8 ares, joignant de tous côtés M. Moreau-Barrier, sauf Roy d'un côté.

4º Le bois Buisson, contenant 1 hectare 18 ares, joignant au levant M. Bianquin, an nord Moreau.

Ce dernier morceau est situé communes de Rou, Riou et Marson, section de Marson.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de 22,000 fr., stipulé payable ainsi qu'il est dit audit contrat et ventilé ainsi qu'il suit, savoir

le Jusqu'à concurrence de 868 fr., applicables à deux parcelles de bois dépendant de la communanté ayant existé entre le vendeur et Joséphine Brunet, sa première femme, 868 fr.

2º 285 fr. applicables à une parcelle de terre dépendant de la communauté des vendeurs, ci..... 286

3º Pour 20,847 fr. appli-cables aux biens propres du

Total égal 22,000 fr. ci. 22,000 fr. L'exploit sus-daté, contenait déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était faite pour qu'ils eussent à requérir, si bon leur semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenables, et que faute par eux de le faire dans ledit délai et icelui expiré, les immeubles ci-dessus désignés passeraient aux mains de M. de la Frégeolière, francs et libres de toutes dettes et charges de cette nature.

Il contenait, en outre, déclaration à M. le Procureur impérial que les anciens propriétaires des immeubles dont s'agit, sont, outre les vendeurs : 1º Jean-Baptiste Bouton, père du vendeur, propriétaire à Saint-Hilaire Saint-Florent ;

2º Pierre René Delalande, ancien notaire à Gennes ; 3º M. Benoist-Félix Gauthier, négo-

ciant aux Rosiers;

4º M. Toussaint-Louis Joulain, propriétaire à Saint-Mathurin; 5º Hippolyte Michau, propriétaire

aux Rosiers, pour partie; 6° Anne-Blisabeth Fernagu, épouse

de M. François-Joseph Dubois, de Sau-

7º Charles Feroago, chirurgien à Chatillon:

8º Marthe Fernago, veuve de Eugène Pierre, propriétaire à Saint-Martin-de-la-Place;

9º Adélaïde Fernagu, épouse de Louis Maugeis, propriétaire à Montreuil:

10° Pierre-Philippe Fernagu, chirurgien, et Marthe Blondeau, son épouse, décédés à Saumur;

11º Louis Roux et Renée Roux, épouse François Gasnier, pour dix autres parties:

MM. Delalande, Gautier, Joullain et Michau, sus-nommés, pour antre

René Gauffreteau et Marie Martineau, son épouse, de Chenehutte-les-Toffeaux ; pour autres parties : Jean Papot et Françoise Touret, son

éponse, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, pour autres parties séparées :

1º Jean Canard, de Saint-Florent; 2º Marthe - Pauline Phelippeaux, veuve Paul Desmé;

3º Dame Pauline Desmé, épouse de M. Camille-Henri Guillier de la Tou-

4º Virginie Desmé, épouse de M. Adrien-Romain Dumest ;

5° Dame Julie Desmé, épouse de M. Félix Bonnemère;

6º Marie Audineau, épouse d'Auguste Girandier, jardinier à Saumur; pour autre partie:

1º La communanté d'entre les ven-

2º Louis Remy, François Remy, Joseph Remy et Etienne Remy, mariniers à Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3º Louis Remy, et Madeleine Roux, son épouse, père et mère des susnommés;

4º Jean Canard, époux de Louise Gonin;

5º Jean Canard et Marie Hardré, père et mère du précédent ; pour autre partie :

1º La communauté d'entre le vendeur et Joséphine Brunet, sa première femme;

2º Pierre Pineau, tonnelier, et Jeanne

Guillon, sa femme;

3º François Thibault - Chambault, époux de Françoise Mederic Guery, de Château-Gontier;

4º Louis Thibault - Chambault et Jeanne Real, père et mère du précédent, pour partie;

5º René Gauffreteau père, propriétaire à Chenehutte-les-Tuffeaux;

6º Jeanne - Félicité Gauffreteau . propriétaire à Saumur :

7º Jacques Gauffreteau, propriétaire, ancien négociant à Saumur;

8º Virginie Gauffreteau, éponse Pierre Cotelle, ferblantier à Saumur; 9º Jacques Gauffreteau;

10° Anne Champion, épouse de ce dernier, et, en deuxièmes noces, d'Urbain Civrais;

11º René Champion, père de la précédente, pour autre partie.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M. Bernard de la Frégeolière, il ferait publier ladite notification conformément à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le 31 mars 1859. Signé: LABICHE.

Etude de Mº HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 4 avril 1859, à midi, il sera procédé, par le ministère de Mo Henri Plé, commissaire-priseur, en la maison où est décédé M. Chenon, propriétaire à Saumur, rue du Pavillon, nº 4, à la vente aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Lits, couettes, matelas, convertures, rideaux, couvre-pieds, secrétaires, commodes, buffet, tables, chaises, fautenils antiques, vieilles faïences, glaces, flambeaux, montre, bouteitles vides, batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

M. MAUBERT, huissier à Saumur, demande un second CLERC capable.

WIND NEW THE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de Me Duterme, notaire à Saumur,

Le dimanche 17 avril 1859, à midi,

LES BIENS

Ci-après,

Dépendant de la succession de M. DE FOUCAULD.

Sur la commune de Parnay:

1º Un hectare 54 ares 56 centiares de vigne, dans le Grand-Clos-du-

Cette portion est divisée en plusieurs lots;

2º Seize ares 65 centiares de pré, dans la Vieille-Ile-de-Parnay.

Sur la commune de Souzay :

Onze ares 50 centiares de vigne rouge, aux Chaintres, joignant les sieurs Charruau et Chaslo, et la veuve Coulon.

Dans la forêt de Fontevrault : Un hectare de bois - taillis, à la

Fosse-du-Calais; Deux hectares de bois-taillis, à la Fosse-de-Larray;

Et un hectare de bois-taillis, au même capton.

On pourra traiter avant l'adjudica-

S'adresser audit M° DUTERME.

Etude de Mo LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENIDE UNE MAISON

Sise à Saumur, au coin de la rue des Capucins et de la rue de la Visita-

S'adresser audit notaire ou à Mme veuve Oger, demeurant dans ladite maison. (169)

SERVICE DES FOURRAGES.

Le samedi 26 avril 1859, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans le ma-gasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs a cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, nº 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (170)

Etude de Mº CLOUARD, notaire à Saumur.

AA WINCE NO BEEN UNE PETITE MAISON Avec ses dépendances,

Deux JARDINS, dont l'un entouré de mars, et terre labourable; le tout en un tenant, situé à la Croix Cassée, commune de Villebernier,

Et 50 ares 40 centiares de terre labourable, au canton des Sorinières, même commune.

S'adresser à M. Lenoux, gantier à Saumur, on a Me CLOUARD, notaire.

Etude de Mº CLOUARD, notaire à Saumur.

A WIETWIDER EC En détail,

Un hectare sept ares de pré au canton des Tertres, et cinq hectares de terre labourable, aux Terres-Boues, commune de Saint-Lambert.

S'adresser audit notaire.

MAISON,

Pour la St-Jean prochaine, Situéerue Verte, prés le Champ-de-Foire, Occupée en ce moment par M.

GALLARD, agent-voyer.

Cette maison est composée de huit chambres à feu, cuisine et grenier regnant sur le tout ; cellier, cour et jar-

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois et charbon, place de la Grise. (147)

A VENDRE

1º Denx petites FERMES, commune de St-Lambert.

2º Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acqué-

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A WEINDER Pour entrer en jouissance de suite

UNE PETITE PROPRIÉTÉ appelée

LA TUFFERIE.

Située à Sanmur, faubourg de Nantilly, rue de la Grande-Gueule-du-Loup.

Consistant en bâtiments d'habitation, cour, plusieurs belles caves, trois jardins ayant de très-beaux arbres en rapport, notamment des pêchers qui ont jusqu'à neuf mètres d'étendue et un beau carré d'asperges, le tout en un seul tenant entourés de mars de clôtures, et contenant soixante-onze ares.

S'adresser à M. Fournée-Chesneau, rue de Bordeaux à Saumur. (120)

LE VERT

PONNEAU

Près la Gare du Chemin de fer de SAUMUR. Sera ouvert le 30 avril 1859.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées, pour éviter toute erreur, de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, rue Royale, et, sur la prairie, au sieur Denovin, garde.

Prix: 25 francs, et 60 centimes pour le garde, pour 35 jours. On paiera comptant.

(163)

CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE J' ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt: chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

de GUIGON, pharmacien, 167, rue St Honore, à Paris, Contre les écoulements nouveaux et anciens, même les plus rebelles.

GUÉRISON RADICALE en sept jours, succès infaillible. Dépôt: à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien.

GRANDE VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

Dans les magasins de M. Coquereau rue Cendrière, à Saumur, par le ministère de M° PLÉ, commissaire-

Le mardi 26 avril, à midi, et jours suivants, de plus de 70,000 francs d'articles de piété tels que :

Chapelets de toutes sortes, montés argent, trait, fer, et non montés; brasselets et autres objets de fantaisie; médailles, médaillons, croix, cœurs, bagues en argent et en cuivre, christs, croix, vierges, bénitiers, socles, etc., en ivoire et en os, croix riches et ordinaires, avec et sans christs, en nacre, ébène, palissandre et bois noir, cadres de toutes sortes, boîtes corrozos, cocos et autres, unies et guillochées, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

MAISONS THE SERVE TO THE

UNE MAISON, située rue Saint-Jean, formant deax magasius, nos 44 et 46, occupée par M. Brazier, cha-

Une AUTRE MAISON, située place de l'Hôtel-de-Ville, nº 20, occupée par M. Beneston, boucher, ayant derrière un autre bâtiment séparé par une cour et donnant rue de la Cocasserie, nº 4, occupé par M. Rebeilleau, cabaretier.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Coignard, sur les Ponts, on à Mo Duterme, notaire.

AN WEIGHT DE DE Pour la Saint-Jean 1859, UNE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, nº 9. S'adresser à Mme veuve Camain-MASSE, demeurant dans ladite maison.

MAISON avec MAGASINS Touchant le pont Cessart, à Saumur, A LOUER.

S'adresser à M. Duvau-GIRARD fils, qui y exploite le commerce des vios et eanvade-vie

A VENDRE ou A LOUER Présentement, UNE MAISON,

Rue Cendrière, 7. S'adresser à Mme veuve RALLET.

AVENDRE

L'ANCIENNE

PROPRIÈTE de M. CHAPUIS,

A Champeigné, commune de Souzay, Elle consiste en :

1ent, Maison de maître, bâtiments d'exploitation, caves et jardin, contenant 33 ares;

2ent. Le Grand-Clos de vigne, contenant 6 hectares; 3ent, Le clos Fournier, contenant 1

hectare 17 ares 63 centiares; 4ent. Autre petit clos et vignes détachees, contenant 3 hectares 8 ares 98

centiares: 5ent. Et 7 hectares de bois en deux morceaux, dans la forêt de Fontevrault. S'adresser, pour traiter, à M° Du-TERME, notaire à Saumur.

Etude de Me PATOUEILLE, notaire à Montrenil-Bellay.

a mental management UN BEAU MAGASIN De Draperie , Rouennerie et articles

de Nouveautés.

S'adresser audit notaire. (153) AN COME MORE DE

UN

Fonds de Quincaillerie, GROS ET DÉTAIL,

Parfaitement achalandé, Situé dans un des quartiers les plus commerçants de Sanmur. Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser au bureau du journat. AN WEST TO BE DEC

UNE Forte JUMENT Percheronne.

S'adresser à M. de SAINCTMÊME, rue des Payens, nº 18.



Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.